



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA LOIRE

*Direction Départementale
des Territoires de la Loire*

Service Aménagement et Planification

Saint-Etienne, le 26/11/18

**Paysage – écoquartier
19 octobre 2018**

Compte rendu sur la Journée Paysage et EcoQuartier du 19 octobre 2018

Les collectivités sont invitées par Monsieur Le Préfet pour la matinée sur « l'attractivité des territoires ligériens via le Paysage » et l'après-midi par le Directeur Départemental des Territoires sur la démarche EcoQuartier.

Les témoignages d'élus à l'intention des élus, avec le soutien avéré de membres du « réseau Paysage de la Loire » se sont faits sous forme de tables rondes.

Le réseau vise à s'agrandir notamment avec l'École Nationale d'Architecture de Saint – Étienne, les chambres consulaires notamment, autour des Parcs Naturels Régionaux du Pilat et du Livradois Forez, de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine, de l'agence d'urbanisme, de paysagistes membres de la CDNPS, du Conseil Départemental, du Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire (SMAGL) et de la DDT qui l'anime conformément à la circulaire du 1^{er} mars 2007 (issue de la Convention européenne du paysage publiée au JO le 22 décembre 2006).

L'objectif de ce réseau est de sensibiliser les élus aux valeurs des paysages de la Loire qui peuvent être un levier d'attractivité de nos territoires. Le rôle des élus, particulièrement au niveau des EPCI, évolue parallèlement aux transferts de compétences. La politique du paysage est un moyen de prise en compte relativement consensuel de nombreuses autres politiques publiques telles que l'habitat, les déplacements, l'agriculture, la biodiversité, l'eau, la transition énergétique, la planification. Le paysage doit donc être intégré dans nos missions respectives de façon globale tout au long de nos réflexions pour le territoire. Il est aussi un point d'entrée pour un dialogue concerté dans le cadre des intercommunalités comme une valeur convergente d'identité.

Monsieur Gérard Lacroix, Secrétaire Général de la Préfecture, au nom de Monsieur le Préfet retenu par ailleurs, accueille les participants et remercie les intervenants qui se sont investis sur l'organisation, ainsi que M. le maire d'Andrézieux -Bouthéon qui accueille l'évènement.

Monsieur Bruno DeFrance, qui représente le Directeur Départemental des Territoires, expose l'objectif de cette matinée :

- faire prendre conscience que les paysages de la Loire sont divers et de qualité, qu'il faut les préserver, les valoriser, les prendre en compte dans l'évolution de nos territoires ;
- fédérer les acteurs du paysage « remarquable » ou « banal », institutionnels et politiques, dans des actions de diagnostic (Atlas des paysages de la Loire 2002), de stratégie d'actions (Plan de paysage), d'accompagnement et d'ingénierie auprès des porteurs de projets d'aménagement du territoire (espaces publics, constructions, transition écologique, planification...).

L'animation de la journée est assurée par Cédric Ansart du CEREMA Centre Est.

1ère table ronde : L'attractivité du territoire via le Patrimoine.

Madame *Pascale FRANCISCO* (Unité Départementale pour l'Architecture et le Patrimoine)

Madame *Anne – Christine FERRAND* (Responsable du Label Pays d'Art et d'Histoire de Loire Forez)

Monsieur *Yves DURAND* (Maire de St – Haon - Le -Châtel)



1- L'architecte des Bâtiments de France rappelle que la protection du patrimoine monumental majeur date de la loi de 1913 concernant le Monument Historique et ses abords dans le périmètre des « 500 mètres ».

Dans la Loire, sont recensés 365 MH protégés, en augmentation, dont 1/3 classés et 2/3 inscrits.

Les STAP, devenus unité départementale pour l'architecture et le patrimoine (UDAP) datent de 1979. Ils ont pour mission le contrôle, le conseil et la conservation du bâti patrimonial.

En réaction à la reconstruction de masse suite à la Deuxième Guerre Mondiale, la loi Malraux (1962) crée des secteurs sauvegardés.

Les ZPPAUP de 1983 deviennent AVAP en 1993 et sont aujourd'hui des « Sites Patrimoniaux Remarquables ». Ils sont à l'initiative des collectivités pour une prise en compte de leur patrimoine. Le périmètre des 500 mètres est assoupli pour permettre une meilleure adaptation aux enjeux.

L'ABF accompagne les élus dans la valorisation et la protection de ce patrimoine bâti qui fait l'attractivité d'un village, ou d'un quartier, mais peut aussi conseiller les projets privés.

2- Le label du Pays d'Art et d'Histoire est porté sur le périmètre de l'agglomération « Loire Forez » ainsi que sur « Forez Est » sous une gouvernance LFA, et comble en partie l'absence de Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) dans la mission de conseil aux collectivités.

On nous rappelle que la dispersion de l'Habitat est historique, dès le XIIIème siècle et suit l'essor de la population et donc de son habitat.

L'architecture du Forez n'est pas monumentale, mais sobre, il s'agit de « beau » dans l'ordinaire, ce qui va à l'encontre du standard des productions actuelles.

Le tissu ancien enseigne les vertus de la densité, des mitoyennetés à « valeur ajoutée » sur le plan thermique et pourtant l'acceptabilité des anciens bâtis n'est pas évidente et nécessite un travail particulier, notamment sur les espaces publics.

Nos outils d'urbanisme actuels sont-ils toujours adaptés ?

Ne doit-on pas aller vers plus d'urbanisme de projet comme le demande la réglementation actuelle (loi ALUR...), vers un urbanisme patrimonial, vers un urbanisme rural ? Quelles sont valeurs de la ruralité ?

Face aux évolutions de la législation, qui vont dans le sens de la simplification, il ne faut pas oublier le besoin de stabilité juridique pour les Collectivités Territoriales.

3 -Maire de Saint-Haon-le-Châtel

M. le maire rappelle son rôle d'entretien et de transmission du patrimoine communal (relativement facile) et individuel (plus compliqué) : les propriétaires peuvent être exemplairement motivés et consulteront par exemple l'UDAP, ou peuvent être moins sensibilisés et davantage focalisés sur les questions de coût. Il conseille de ne pas mettre de périmètres SPR trop grands pour que les objectifs soient atteints.

Pour l'attractivité du territoire, l'enjeu est bien de concilier patrimoine et continuité de la vie du village : circulation, stationnement, faciliter et sécuriser le déplacement des piétons (habitant, touriste). Plusieurs solutions co- existent sur par exemple le choix des matériaux, la préservation des espaces verts (bien penser à leur entretien)... Sa préoccupation du moment est le boisement sauvage de résineux (qui pourra faire l'objet d'une réunion de réseau paysage ultérieure...).

Échanges :

- Pascale Francisco, ABF, est d'accord sur l'adaptation du périmètre dans certains cas, mais il y en a d'autres (Saint-Just-Saint-Rambert par exemple) où le périmètre devrait être augmenté.

Ex Salers : diagnostic partagé avec collectivité, habitants, usagers ... pour prendre en compte l'existant et les particularités du site, garder l'ambiance.

- Véronique Chaverot (VP tourisme du département) ajoute qu'il y a 12 villages avec label « village de caractère », qui exige aussi l'animation du village, qu'il vive. La difficulté est de trouver l'équilibre entre sanctuarisation et vie.

- Le paysagiste conseil de l'Etat (PCE) de la DREAL : l'implantation des bâtiments devrait faire partie du patrimoine (rapport avec les autres éléments de géographie : pentes, rivière, ...)

Les documents réglementaires de protection devraient intégrer les modalités d'entretien, d'accompagnement. Mais alors se pose la question de l'instance de conseil en l'absence de CAUE dans le département.

- Philippe Peyroche renchérit sur le manque de CAUE, ainsi que les dysfonctionnements CDAC/ CNAC qui relèveraient du législateur.

- l'architecte conseil de l'État (ACE) de la DDT, Hélène Reinhard : témoignage de l'action d'un ACE « de campagne » du Cantal sur micro aménagements de proximité. Loi MOP non-adaptée.

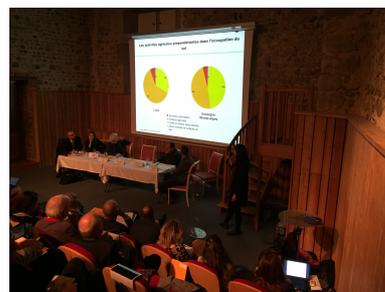
- l'ABF intervient sur les coûts de la réhabilitation de l'ancien. Il faut avoir une analyse globale (perte de savoir-faire des menuisiers, perte de patrimoine en remplacement les huisseries par du PVC par exemple). Le « bon marché » peut avoir un coût et des conséquences irréversibles sur la valeur du patrimoine.

- le PCE de la DDT explique que le Paysage est une notion récente, culturelle : appréciation collective, partagée, quels critères partagés ? Il faut d'abord s'accorder sur les valeurs... ; on peut même « classer » des « catastrophes écologiques » : carrières ocre, marais salants, ...

Il faut mettre en parallèle le coût de préservation du patrimoine avec celui de sa destruction.

- Maire de St-Haon : le patrimoine devrait s'inscrire dans un projet de mandat.

2ème table ronde : Agriculture, tourisme... comme levier de l'attractivité économique du territoire où le paysage est omniprésent et acteur.



1- Sébastien Arnaud / SMAGL. Film pour AMI « territoire d'excellence pleine nature ».

Spécificités d'un territoire à cheval sur 42-43 (en Auvergne-Rhône-Alpes) avec des singularités telles que le plan d'eau de Grangent, des étangs de Bas-en-Basset, des rivières affluentes, des plateaux, une architecture du bâti traditionnel, une succession de châteaux...

Le projet vise à faire connaître le territoire par l'itinérance douce (GR, VTT, ...) cf. topoguide les gorges de la Loire à pied.

L'objectif est de développer la notoriété des gorges et de prolonger la durée du séjour touristique pour faire découvrir davantage les spécificités du territoire et augmenter le bénéfice économique.

Il y a donc un programme d'actions portées par différents MO : réalisations d'aménagements (sites d'escalades, plans d'eau, itinéraires, ...), mais aussi une action transversale de prise de conscience par les habitants de la valeur de leur territoire et de l'appropriation.

2- Comment l'agriculture influe sur nos cadres de vie (paysages ruraux, alimentation, évolutions ?,...) *Delphine Bonthoux, chef de service économie agricole et développement rural en DDT 42)*

La part des espaces Agricoles et Naturels est de 90 % des espaces occupés.

Les activités agricoles forgent l'identité d'un territoire, la lavande de la Drôme par exemple, ou dans la Loire :

- Hautes-Chaumes
- Vignoble en terrasse du Pilat rhodanien
- Roannais et ses coteaux viticoles
- Forez étangs, canal
- Coteaux Jarez arboriculture
- Monts du Lyonnais

L'Agriculture produit le paysage par les exploitations et leurs choix de production structurent les paysages : transformations techniques, drainage, mécanisation, productivité, spécialisation, intensification, évolutions foncières, remembrement ont agi sur haies, murets et fossés.

L'agriculture se nourrit du paysage. Les productions sont vectrices de communication dans l'alimentation via par exemple les étiquettes symbolisant un terroir qui attire l'acheteur à la recherche d'authenticité et de typicité.

On voit émerger, du fait de l'étalement urbain et du rapprochement des secteurs, une Agriculture péri-urbaine qui nécessite peut-être une protection, mais aussi éventuellement un accompagnement. Quid de l'Agriculture urbaine ?

Édith Simorre du CAUE Rhône Métropole présente l'action de son CAUE et indique que seuls 6 départements sans CAUE. La mission des CAUE est de conseiller les particuliers, les collectivités, de dispenser des formations aux professionnels et aux élus, de les sensibiliser au Paysage.

Elle présente la construction du Réseau paysage 69 avec DDT, DREAL, et des carnets de paysage, lectures de paysage, spécifiques aux différents territoires d'intervention, avec les élus et les habitants, afin d'identifier particulièrement chacun de leurs enjeux.

Pierre Pionchon, paysagiste et membre de la CDNPS (commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites) propose sa vision du Paysage avec le « regard de celui qui passe ».

Le Paysage est aussi à prendre en compte avec les humains et les activités. Le paysage vit et on comprend comment il vit.

Le temps de l'évolution du patrimoine et du paysage est un temps long, il évolue petit à petit.

M. Zilliox, élu sur la CC des Rives du Rhône (RdR) et de la commune de Condrieu témoigne d'un travail fort porté localement pour préserver les paysages. Il donne l'exemple de l'entrée par le schéma de secteur et plan de paysage dans le SCOT RdR, ainsi que du travail conjoint de 4 communes pour leurs PLU, ce qui n'a pourtant empêché un avis défavorable de la Chambre d'Agriculture sur les zones A protégées. Toutes les politiques doivent être intégrées dans un équilibre sensible, difficile à atteindre.

Sylvie Robert maire de la commune Saint-Nizier-sous-Rochefort (LFA), pose la question de savoir « Pourquoi n'a-t-on pas de CAUE dans la Loire ? » et soulève la question des conflits d'usage des chemins.

Nb : pour information post événement, les CAUE doivent être portés politiquement et fortement par le Conseil Départemental à l'instar des ENS (espaces naturels sensibles). Beaucoup de compétences étant transmises aux EPCI, la réflexion des membres du « réseau Paysage » de la Loire est d'intégrer les collectivités qui mettent en œuvre les politiques publiques afin de contribuer ensemble à une instance pédagogique et de conseils fondée avec toutes les parties prenantes (réseau + collectivités). Les journées Paysage sont l'occasion de sensibiliser chacun au rôle qu'il pourrait avoir; et de s'interroger sur comment nous fédérer autour de cette politique publique hyper transversale et volontariste.

Bernard Jayol élu Riorges demande un CAUE dans la Loire.

Réponse de la VP du Conseil Départemental Véronique Chaverot : le besoin a déjà été remonté au président. Un des freins potentiels est le coût (les CAUE sont financés par la taxe aménagement qui va actuellement seulement aux ENS dans la Loire).

3ème table ronde : Planification et paysage

1- Claire Mallet (PNR Livradois Forez) intervient avec les élus de la commune de Billom (Puy de Dôme), Messieurs Charlat (maire) et Fournier (adjoint urbanisme).



Après avoir présenté le Parc et sa politique au travers de sa Charte, il est rappelé la nécessité d'aller vers l'urbanisme de projet, tant au niveau des besoins du territoire que dans le respect de la législation en vigueur.

Billom a fait le choix d'une démarche participative pour élaborer son PLU et choix de ne pas consommer d'espaces Agricoles (A) et Naturels (N).

La bonne appropriation du PLU par tous les élus est à souligner. Ils ont débordé du cadre purement « urbanisme » pour construire un projet de territoire.

Ils ont fait le choix courageux mais sensé de « développer la ville dans ses limites actuelles » et l'ont inscrit dans l'un des 4 axes du PADD.

Ils ont défini 9 OAP dont deux nous sont présentées :

- OAP n° 3, sur une parcelle avec friche commerciale (habitat, densité, hauteur, déplacements, orientation des bâtiments, espaces verts collectifs).

OAP n° 1, avec une grande propriété dans un grand parc, pour anticiper sur son devenir en cas de succession (quelques habitats R+1 ou 2, espaces verts, déplacements), et pour éviter de subir des divisions parcellaires anarchiques et subies.

2- Eric Lardon, VP « urbanisme » de LFA présente les grands axes de leur PLU i :

Il explique que les OAP sont obligatoires pour les zones AU (Code de l'Urbanisme) mais aussi qu'elles ont toute leur utilité, particulièrement pour la reconversion des zones Urbaines.

La difficulté réside dans la recherche de l'équilibre nécessaire entre OAP trop rigide et OAP trop souple. Elles doivent décliner les objectifs opérationnels et programmatiques des aménagements décidés (et découlant du PADD, projet politique du territoire), mais doivent permettre une adaptation du projet aux réalités des contraintes de mise en œuvre.

L'élu souligne l'importance d'un travail volontariste vers les propriétaires fonciers pour faciliter leur compréhension et leur acceptation des projets. Bien les associer, c'est anticiper les blocages éventuels légitimes entre intérêt privé et intérêt général.

3- Lauranne Ponsonnet d'Epures (Agence d'urbanisme) présente une vision du Paysage comme bien commun. Comment exploiter sa plus-value ? Par exemple travailler sur la qualité paysagère d'une ZAE, d'une voie verte, comme plus-value. Prendre en compte l'existant, par un diagnostic terrain, et accompagner les éventuels besoins de mutation, d'évolution du secteur.

Echanges

- Claude Berthier (adjoint urbanisme Montbrison et architecte) dénonce un phénomène actuel : les divisions parcellaires excessives, non maîtrisées.

Il partage la démarche volontariste du service ADS de la Ville de pédagogie auprès des habitants et pétitionnaires de Permis de Construire... les résultats sont visibles et positifs.

- Il pose la question des projets d'éoliens où un accompagnement et de la concertation semblent incontournables et où se pose la question de l'équilibre entre économie, énergies renouvelables, et Paysage, qui est un débat à part entière (*nb : prochaine journée?*)



Conclusion Philippe CADORET (Paysagiste Conseil de l'Etat)

* Le Paysage doit d'abord être connu et reconnu (exp : Cézanne qui peint la montagne Saint-Victoire). L'artialisation du Paysage permet une prise de conscience, une compréhension via le sensible de l'existant du quotidien.

* Le constat de l'évolution de l'agriculture vers l'agro -foresterie questionne sur l'impact à venir sur paysages.

* Jusqu'où aller avec les OAP... ? On peut dessiner, être précis, mais attention à ne pas trop figer non plus, ça peut être nuisible au projet, et induire des recours juridiques.

* Il faut que le paysage évolue, c'est ce qui fait sa beauté aussi. Il existe des paysages classés issus de catastrophes écologiques (les carrières, des barrages..., la vie reprend ses droits). Mais il faut être vigilant et veiller par la prise en compte du paysage, à passer d'un paysage subi (cohabitation de différents éléments) à un paysage voulu cohérent, dessiné (exp : la ville selon le Baron Haussmann).

Conclusion Christophe Ballet – Baz (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes)

La matinée pourrait être résumée en trois points :

1. Paysage et culture

En France, de façon générale, on a la culture de la mise en valeur des paysages (État + élus).

De nombreux d'outils existent, que se sont appropriés les élus.

La culture de préservation des paysages doit aussi évoluer (notamment pour anticiper le changement climatique).

2. Paysage et richesse économique

De plus en plus, le développement est basé sur les ressources endogènes du territoire, dont en premier lieu le paysage.

3. Regard DREAL :

- les journées comme celle – ci sont un bon outil pour l'émergence d'une culture commune, d'un réseau.

- Il existe des aides et outils DREAL : portail web à venir (<http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr/reseau-paysage-r164.html>), les AAP plan de paysage (par exemple : St-Etienne Métropole est candidat pour 2018, avec une candidature de qualité portée fortement au niveau Départemental et Régional, devant un jury national ce lundi).

- Une journée régionale des paysages devrait voir le jour au printemps 2019 (des lectures de paysages seront également organisées dans la Loire, dans chaque intercommunalité).

Conclusion Bruno Defrance (Directeur Adjoint de la DDT 42)

* Remarque que le Paysage est déjà bien pris en compte dans la Loire, par les Parcs notamment.

* Le paysage résultant d'une activité humaine principalement avec les éléments naturels (l'eau, le relief...), le vivant, soyons vigilant à son rythme d'évolution.

* Il convient de se saisir d'ores et déjà des outils existants comme le PLU i pour choisir le paysage de demain... le planifier.

* On peut protéger non pas « contre », mais « au service de... »

* L'article L.101-2 du Code de l'Urbanisme qui fixe les objectifs de l'urbanisme cite au moins 3 fois le paysage...

* Le paysage est l'affaire de tous les acteurs, les collectivités territoriales sont au cœur des démarches d'Urbanisme Opérationnel.

* Pour les suites à cette rencontre :

- d'autres journées viendront selon les besoins du territoire,

- un groupe technique, le « réseau paysages de la Loire » existe et est évolutif, vous pouvez le rejoindre.

- des pistes de réflexion sont ouvertes : faut-il une instance pédagogique ? des ateliers de lecture de paysage ? La refonte de l'atlas des paysages de 2002 ? DDT et DREAL accompagneront les CT qui se lancent dans des plans de paysages.



Compte – rendu de l'après – midi « Écoquartier »

Introduction Bruno Defrance (Directeur Adjoint DDT 42)

Un **ÉcoQuartier** est un projet d'aménagement urbain qui respecte les principes du développement durable (critères écologique, économique et social pensés dans une perspective de long terme) tout en s'adaptant aux caractéristiques de son territoire. La démarche écoquartier est un outil de projet local.

Le ministère de la Cohésion des territoires s'est doté d'un référentiel en matière d'aménagement durable. Cette démarche en 4 axes est d'ailleurs reprise dans l'Action Coeur de Ville qui vise à redynamiser les villes moyennes (Roanne et Montbrison) à fort potentiel. Elle intègre la co - construction avec les usagers et s'articule autour de tous les enjeux du cadre de vie de demain.

Nous connaissons tous plus ou moins ce qu'est un EcoQuartier... on a l'image d'un quartier de renouvellement urbain, en bois, avec des formes architecturales nouvelles, aux volets colorés dans une rue arborée où passe un tramway et des gens à vélo. Mais un écoquartier a également sa place dans le rural, en revitalisation de centre bourg, ou sur une friche industrielle, en conservant un bâti existant. Un EcoQuartier c'est une vie de quartier qui prend en compte le bien vivre ensemble sur le long terme, la préservation des ressources naturelles (sol, biodiversité, eau...), la limitation de la production des gaz à effets de serre (déchets, déplacement, énergie...) et une dynamique économique locale. Bref, il s'agit de bon sens pour valoriser l'existant et se projeter dans le futur.

Les élus et techniciens qui interviennent aujourd'hui témoignent qu'un EcoQuartier est une démarche exigeante, sur le long terme, mais que c'est possible et que ce sera bientôt la norme pour l'urbanisme et l'aménagement. Nous sommes reconnaissants de leur présence et les félicitons pour les qualités d'innovation, de dialogue, de persévérance et le courage politique qu'ils ont mises en oeuvre pour bâtir ces projets vertueux.

1. Desjoyaux - Crêt de Roc (Ville de St-Etienne) *(Anne Valtat-Chargée de projet, Jean-Pierre Berger-élu et Franck Lebail-architecte et habitant)*

Le contexte stéphanois post industriel, en déficit d'attractivité résidentiel, à l'habitat paupérisé est bien illustré dans le quartier du Crêt de Roch. Il s'agit d'un site qui abritait une importante activité de passementerie, et logements liés à l'exploitation minière.

Au sommet d'une colline avec ceinture verte (biodiversité, paysage), en surplomb du centre-ville, plusieurs contraintes dont minières, empêchaient le renouvellement urbain en cours depuis plusieurs dizaines d'années.

Le projet est né des réflexions dès 2006 par la SEDL, dans un cadre auto-construit (pas encore de label).

En résonance des démarches de 4 quartiers (Crêt Roc (participation), Jacquard (RU), Tarentaise Beaubrun (numérique), Châteaueux (suppression de stationnements pour plantations), les projets s'entre alimentent de leurs expériences et expérimentations.

L'exemple des « Castors » est innovant et vertueux : un habitat passif et participatif (mutualisation des espaces – buanderie, espaces verts, ... - et des usages : y compris partage voitures) où vivent 13 familles ayant construit leur projet de vie « durable ».

Bioclimatisme – Sobriété – Expérimental



Le projet du Crêt de Roch c'est aussi du logement intermédiaire locatif BBC avec la Foncière Logement (27 logements) où co-habite également de façon apaisée le logement social BBC. Cette mixité de forme d'habiter la ville a permis que les espaces de dealers se transforment en espaces de jeux de boules.

La question de la gestion des eaux pluviales a été pensée en amont, ainsi que des jardins partagés « mobiles » s'adaptant à l'évolution du quartier et à la qualité des sols (pollution). Des espaces « d'attente » naturels ont été réquisitionnés par les enfants pour répondre à leurs besoins de jardins pour jouer au foot. Une vraie vie de quartier perméable aux autres quartiers et au centre ville (et ses commerces/équipements de proximité) s'est bâtie, avec des associations actives au service des habitants.

>>> Échanges

- Quels dispositifs de participation, animation ?

→ utilisation des réseaux pré-existants, réseau créé avec enseignement tous niveaux, associations du quartier, ancrage sur la ville, communication Castors sur Internet, ... en contexte détendu, nécessaire de saisir les opportunités (« acupuncture urbaine »)

- PCE de la DDT : question d'équilibre de la ZAC ... elle est déficitaire notamment car les « vides » ne sont pas « monétisables »...

- PCE DREAL : quel Retour d'expériences ?

Les modalités d'animation et concertation doivent être très professionnelles pour entendre toutes les voix.

- Philippe Banc (DDT ANRU) : pas besoin forcément de cadre pour se lancer, ça peut se faire par petites touches en progressant. La labellisation n'est pas une fin en soi. C'est un outil d'accompagnement. La réflexion peut se faire en dehors. La constante doit être l'implication de la municipalité, au-delà des mandats pour arriver à terme.

- Marie-Jeanne Durousset (DREAL) : explique qu'il existe des projets (par exemple en Isère) qui ne sont pas forcément appuyés sur beaucoup d'aides publiques. Il s'agit d'ouverture aux innovations des habitants, de bon sens, de frugalité.

2. Novaciéries à Saint Chamond – SEM (Aurélie Cornet Chargée de mission SEM, Jean – Luc Degraix, élu de la Ville de St Chamond)

Contexte : site dédié à l'armement (chars) sur une superficie importante (45 ha), close, ayant évolué vers des activités civiles (télescopes, tracteurs).



En 2008, 15 ha était encore en activité (on choisit de les conforter) et 30 ha en friche.

Partenariat SEM, Saint-Chamond, EPORA, UE, État + Concession par SEM à Cap Métropole.

Il a été en priorité choisi d'ouvrir, aérer, le site : parc urbain (Inauguration en cours du skate parc), ainsi que de valoriser le patrimoine (cheminées, halle, ...)

La question de la gestion des terres polluées (crassiers) a été au centre du projet : certaines ont été gardées sur site, d'autres triées et dépolluées sur le site et réutilisées sur le site (innovant).

La question d'entrer dans la démarche « Ecoquartier » s'est posée en 2011 lors d'un AAP (ouvrant l'étape 1). Actuellement en étape 2 du Label, EcoQuartier en chantier, le quartier commence à bouger, vivre et est réapproprié des habitants par le commerce, le cinéma, l'école d'infirmiers, et les industries toujours en activité (actuellement : entreprises, services, IFSI, services aux entreprises, Hall in One (pôle commerce et loisirs, mais pas galerie type centre commercial pour ne pas déstabiliser le commerce de Centre Ville).

En cours :

- mise en lumière, pour esthétique et mise en sécurité
- opérations de logement
- optimisation / énergie, dont photovoltaïque sur halles
- concertation, pédagogie avec scolaires, ...
- Inaugurations en cours du skate parc

>>> Échanges

- Hélène Reinhard : quelles sources d'inspiration ?

Concours d'architecte, inspiration Nantes, Ruhr, Freiburg.

- VP EPORA et maire Montverdu / JM Brun : forte expertise technique de dépollution

- B. Jayol, maire Riorges, ex-EPORA : en quoi les bâtiments économiques relèvent d'un écoquartier ?

Outre l'aspect « mixité fonctionnelle » et développement économique local qui lance un effet levier installant une attractivité, la dépollution et réhabilitation thermique des bâtiments en activité qui ont été réalisées font partie des critères de développement durable des EcoQuartier.

3. Centre-bourg de CHUYER (Odette Frering, élue)

Le projet d'aménagement est situé en zone AU et s'étend sur 2,5 ha derrière la zone urbanisée du bourg.

La prise en compte du PLH qui demande une typologie mixte, ainsi que celle du SCOT qui fixe une densification (20-24 logts/ha) a mené à plusieurs scénarios pour construire sobre avec objectifs TEPOS et objectifs PLH, SCOT.

La concertation a été importante au travers de réunions participatives avec une animatrice professionnelle.

L'aspect innovant, mais permettant la maîtrise foncière sur le long terme sans gros risque financier pour la municipalité a été un groupement de propriétaires fonciers en Association Foncière Urbaine (permettant de remembrer et réattribuer équitablement lors de la sortie opérationnelle du projet).

Cette co- construction du projet a permis de préfigurer les OAP du PLU.

Une station d'épuration justement dimensionnée a permis de participer à la construction frugale du projet.

Le projet ne s'est inscrit qu'en 2017 dans la démarche écoquartier (étape 1).

A noter l'accompagnement important de partenaires tels que PNR, l'office HLM et la communauté de communes. Le lancement des travaux est prévu à partir de 2019.

>>> Échanges

- Marie-Jeanne Durousset (DREAL) précise que le coût d'un accompagnement peut s'élever à 30000 €.

- Bruno Defrance (DDT) demande comment a été prise en compte l'exigence de maîtrise du rythme de construction selon exigence du PLH (notamment par rapport à la difficulté de maîtriser le foncier des particuliers ou conditionner un achat par un promoteur).

La commune a décidé de bloquer de nombreux PC depuis 2009, et l'OAP préserve l'idée du projet qui a été bâtie.

- Cécile Deux (Service Habitat DDT) souligne l'intérêt de la démarche sur la durée et la nécessité de la continuité au travers des mandats.



Le temps a permis une montée en connaissance / compétence des habitants pour se projeter.
- Philippe Cadoret (PCE DDT 42) insiste sur la concertation qui a permis d'accepter un projet quasiment identique au premier projet présenté mais qui avait été initialement rejeté.

Conclusion Hélène Reinhard (Architecte Conseil de l'État pour la DDT 42)

- * La démarche écoquartier permet l'appropriation des changements.
- * Le soutien et l'accompagnement d'initiatives sont primordiaux.
- * Elle questionne sur une entrée dans la réflexion sur l'urbanisme par l'agriculture plutôt que l'entrée par les zones AU.
- * Elle propose de développer les utilisations de filières bois par ex via les écoquartiers.
- * Elle souhaite une réappropriation des métiers et des pratiques architecturales locales sur ces projets d'aménagements urbains.
- * Elle insiste sur le rôle des conseils comme lien de bon sens entre architecte et décideur.

Conclusion Marie-Jeanne Durousset de la DREAL

Les projets ont besoin d'une ambition forte des élus et techniciens. D'autant plus que la démarche s'inscrit dans le temps : temps de la maturation nécessaire, choix d'une maîtrise d'œuvre ...

Les EcoQuartiers contribuent à la lutte contre le changement climatique, l'amélioration du cadre vie.

Ce sont des projets d'aménagement qui ne sont jamais hors-sol. Ils ont une dimension économique et territoriale forte. Ils se basent sur des partenariats et ne sont pas toujours plus coûteux. On expérimente souvent la sobriété en général.

* Précision sur la démarche : outil méthodologique via la grille écoquartier, le référentiel, la charte

La labellisation a débuté en 2013 avec le Grenelle et vise à évaluer et donner une reconnaissance, une visibilité. Aujourd'hui : 50 EcoQuartiers en étape 3 et 5 en étape 4.

Les avantages d'un réseau, c'est de partager, se former, visiter (par exemple : Monistrol/ Loire (43) en 2019).

Bruno Defrance ajoute que l'essentiel est la démarche en elle-même. En effet, c'est un outil qui permet d'être exhaustif, dans une réflexion cadrée mais souple (pour s'adapter aux projets de qualité) de tout territoire qui se veut exigeant et en phase avec les besoins des habitants.